

DES CITADELLES DE PRIÈRES AUX MARGES DE LA CATHOLICITÉ ? URSULINES, VISITANDINES ET CARMÉLITES À METZ

Julie PIRONT¹

Implantés sur la « dorsale catholique » formulée par René Taveneaux², les monastères féminins fondés au cours de la première moitié du XVII^e siècle dans les Trois-Évêchés, comme dans d'autres territoires situés aux frontières de la catholicité, peuvent être envisagés comme des « bastions spirituels » face aux mondes protestants. Par leur allure de forteresses aux fenêtres grillagées, ils pourraient constituer une ligne de défense spirituelle tout en manifestant la présence missionnaire de religieuses au cœur des villes. La métaphore castrale (on songera au « château intérieur » de Thérèse d'Avila) est d'ailleurs véhiculée par les représentations mentales des religieuses qui, comme d'autres (jardin, paradis, Bethleem, désert ...), suggèrent des interprétations qui, traduites dans les pierres, témoignent du vécu et de la spiritualité des communautés cloîtrées au XVII^e siècle³.

Lieu phare de la Réforme catholique, Metz subit de plein fouet les conflits de la guerre de Trente Ans (1618-1648), alors que se multiplient simultanément les établissements religieux masculins, mais aussi et surtout féminins à l'intérieur de son enceinte fortifiée. Les carmélites déchaussées s'y établissent en 1623⁴, rejointes par les visitandines dix ans plus tard⁵ puis par les ursulines en 1649⁶. Ce phénomène d'« invasion conventuelle » touche d'autres villes, y compris hors des frontières des Trois-Évêchés. À quelques dizaines de kilomètres de

1. Université de Liège, FRS-FNRS, Liège, B-4000, Belgique.

2. René TAVENEUX, « Réforme catholique et Contre-réforme en Lorraine », *L'Université de Pont-à-Mousson et les problèmes de son temps*, actes du colloque organisé par l'Institut de recherche régionale en sciences sociales, humaines et économiques de l'Université de Nancy II (Nancy, 16-19 octobre 1972), Nancy, Université de Nancy II, 1974, p. 389-400 ; Frédéric MEYER, « La Dorsale catholique XVI^e-XVIII^e siècles : mythe, réalité, actualité historiographique », Gilles DEREGNAUCOURT et alii (dir.), *Dorsale catholique, Jansénisme, dévotions : XVI^e-XVIII^e siècles. Mythe, réalité, actualité historiographique*, Paris, Riveneuve, 2014, p. 321-330.

3. Julie PIRONT, « Cloître, paradis, étable : l'architecture conventuelle dans les écrits des annonciades célestes aux XVII^e et XVIII^e siècles », Renaud Robert (dir.), *Architectures fictives. Écriture et architecture de l'Antiquité à nos jours*, actes du colloque international (Université de Bordeaux, 23-25 octobre 2015), coll. Eidolon, Presses universitaires de Bordeaux (sous presse).

4. Gonzalve THIRIOT, « Les carmélites de Metz », *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, 1926, p. 89-270.

5. Pierre GÉRARD, « Dans le renouveau spirituel du Concile de Trente. La Visitation en Lorraine (1626-1632) », *L'Université de Pont-à-Mousson*, *op. cit.*, p. 202.

6. Isabelle MARCUS, *Histoire des Ursulines de Metz (1649-1792)*, mémoire de maîtrise inédit en histoire, dir. Gérard Michaux, Université de Metz, 1996.

Metz notamment, des monastères féminins s'érigent à Pont-à-Mousson⁷, parmi lesquels celui de la Visitation, fondé en 1626 à l'initiative de Jeanne de Chantal (1572-1641) en personne, puis engagé dans le maintien de la Visitation à Metz en 1636. En 1627, les carmélites s'établissent à leur tour dans la cité mussipontaine. Étudiées actuellement dans le cadre d'une recherche postdoctorale, ces communautés féminines appartiennent à des ordres religieux de profils différents. Alors que les ursulines ont une vocation d'enseignantes, les autres sont contemplatives. Si les carmélites revendiquent une origine médiévale, les deux autres sont de purs produits de la modernité. Ces ordres présentent donc des spécificités, mais ils partagent aussi des enjeux communs. Tous sont soumis à la clôture stricte et à l'implantation urbaine que leur imposent les décrets tridentins (session XXV, chapitre 5⁸), indépendamment de leur mission. Implantées dans un contexte politique difficile, ces communautés féminines tâchent de vivre, voire de survivre, et de bâtir leur cadre de vie qui satisfasse tant à leurs besoins matériels qu'à leurs aspirations spirituelles. Grâce à des sources riches et abondantes, il est possible d'envisager une comparaison des circonstances et des acteurs qui ont permis la réussite de ces fondations dans les villes de Metz et Pont-à-Mousson, puis d'examiner la cartographie de leurs implantations, afin de mettre en lumière les enjeux politiques, religieux et urbanistiques qui interviennent lors de la fondation et de la construction de ces monastères féminins.

Les sources de l'étude architecturale et topographique des monastères

À ce jour, seuls les monastères des visitandines ont fait l'objet d'une analyse architecturale approfondie, réalisée par Laurent Lecomte dans le cadre de sa thèse de doctorat⁹. Les traces de ces deux édifices sont toujours visibles dans le bâti actuel. Plusieurs ailes du complexe monastique de Pont-à-Mousson subsistent encore de part et d'autre de la rue Lemud¹⁰. Le monastère de la Visitation de Metz est lui aussi partiellement conservé rue Mazelle n° 36-42 et rue de la Visitation. Si le Carmel de Metz a complètement disparu, un certain nombre de données archéologiques ont pu être collectées sur l'emprise de l'édifice, ses matériaux et leur mise en œuvre, lors d'une campagne de fouilles menée en 2009 par l'Inrap à l'emplacement du chœur liturgique de l'église et de l'aile nord-est du cloître¹¹. Son homologue de Pont-à-Mousson est en revanche mieux conservé : à deux pas de l'ancien monastère de la Visitation, subsiste encore l'église du Carmel, rue Lemud n° 1, et plusieurs ailes conventuelles, rue Clémenceau n° 25-27 et en cœur d'îlot¹². Installé de 1649 à 1663 dans l'ancien collège des jésuites rue Mazelle, le monastère des ursulines de Metz a été finalement érigé rue Saint-Marcel, à l'angle des rues Holandre Piquemal et Saint-Vincent. Ces bâtiments ont été complètement démolis dès le début du XIX^e siècle pour faire place à un établissement scolaire¹³, actuellement le lycée Fabert. Pour comprendre la genèse de ces édifices et appréhender le vécu des religieuses à l'intérieur de ceux-ci, les annales ou chroniques, les récits de fondation et les biographies de religieuses apportent un éclairage indispensable. Rédigés par les

7. Pierre LALLEMAND, « Les fondations monastiques à Pont-à-Mousson au temps de la Réforme catholique », *L'université de Pont-à-Mousson, op. cit.*, p. 146-147 ; P. GÉRARD, *op. cit.*, p. 198-201.

8. Giuseppe ALBERIGO (dir.), *Le magistère de l'Église. Les Conciles œcuméniques, t. II-2. Les décrets : De Trente à Vatican II*, éd. fr. sous la dir. d'André Duval et alii, Paris, Cerf, 1994, p. 1579-1581.

9. Laurent LECOMTE, *L'architecture de l'ordre de la Visitation en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse de doctorat, Université de Paris IV-Sorbonne, 2004, en particulier t. 2, p. 210-215 et 278-280 ; voir aussi la version publiée de sa thèse : Laurent LECOMTE, *Religieuses dans la ville. L'architecture des Visitandines (XVII^e- XVIII^e siècles)*, Paris, Éd. du Patrimoine, 2013, p. 274 et 279.

10. P. LALLEMAND, *Pont-à-Mousson. Au cœur des rues, la mémoire de la ville*, Sarreguemines, Pierron, 1994, p. 190.

11. Stéphane AUGRY et alii, *Metz Sainte-Chrétienne. Évolution d'un cœur d'îlot urbain de la fin de l'Antiquité à nos jours : Metz, Moselle, 50 à 58 rue Dupont-des Loges, 9 à 15 rue Saint-Gengoulf : rapport de fouilles*, 7 vol., Metz, Inrap GEN, 2012.

12. Ces vestiges ont été identifiés dès la fin des années 1970 par le Service Régional de l'Inventaire Général (dossier de pré-inventaire).

13. I. MARCUS, *op. cit.*, p. 62.

communautés, ces textes font entendre le point de vue des religieuses sur l'architecture de leur cadre de vie et le rapport au monde extérieur qu'autorisent ou non leurs bâtiments.



Figure 1. Ancien monastère de la Visitation de Metz, rue Mazelle no 36-42 et rue de la Visitation, état actuel. © J. Piront.

Confrontés aux sources normatives que sont les constitutions et les cérémoniaux, ils permettent de saisir les enjeux religieux, sociaux et urbanistiques de la construction du monastère et de comprendre les partis architecturaux retenus. D'autre part, ces sources, inédites pour la plupart, permettent d'identifier les réseaux de bienfaiteurs, d'amis et des familles qui se mobilisent lors de la fondation d'une nouvelle communauté

Plusieurs récits de fondation manuscrits sont conservés, tant pour les visitandines de Metz¹⁴ que pour celles de Pont-à-Mousson¹⁵. Les établissements des ursulines et des carmélites sont décrits, de manière plus ou moins détaillée, par des sources imprimées qui constituent les histoires « officielles » de ces deux ordres, parfois largement postérieures après les faits, mais souvent bien documentées : *Les Chroniques de l'ordre des*

14. AD 57, H 4421 : De la fondation du monastère de la Visitation Sainte Marie de Metz le 24 avril 1633, xvii^e siècle ; Etablissement de notre monastère de la Visitation Sainte Marie de Metz le 24e avril 1633, xviii^e siècle ; Bibliothèque Mazarine, ms 2433 : Histoire chronologique des fondations de tout l'Ordre de la Visitation de Sainte Marie, institué par saint François de Sales, évêque et prince de Genève, et par la Vénérable Mère Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal, première supérieure de l'Ordre, vol. 4, xviii^e siècle, p. 248-272.

15. Archives de la Visitation d'Annecy, Fonds de la Visitation de Pont-à-Mousson (en cours de classement) : De la fondation de monastère de la Visitation Ste Marie du Pont à Mousson, commencé par la R.B.M. de Chantal le 6^e may 1626. Il est le 24^e de nre St Ordre, xvii^e siècle ; Bibliothèque Mazarine, ms 2439 : Histoire chronologique des fondations de tout l'Ordre de la Visitation de Sainte Marie, institué par saint François de Sales, évêque et prince de Genève, et par la Vénérable Mère Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal, première supérieure de l'Ordre, vol. 10, xviii^e siècle, p. 229-264 (1^{er} récit) et 267-325 (2^e récit) ; AD 57, H 4421 : De la fondation du monastère de la Visitation Sainte Marie de Metz le 24 avril 1633, ms en triple exemplaire à deux mains, 1633-1729.

*ursulines*¹⁶ et *Les Chroniques de l'ordre des carmélites*¹⁷. À ce stade de la recherche, il semblerait qu'aucun volume manuscrit d'annales n'ait été conservé, à l'exception de la chronique des visitandines de Pont-à-Mousson, exploitée par Pierre Lallemand dès 1974¹⁸, et d'une chronique abrégée des carmélites de Pont-à-Mousson¹⁹. Enfin, les sources iconographiques se révèlent relativement abondantes pour les xvii^e et xviii^e siècles. Fait assez rare pour être signalé, on conserve plusieurs plans des bâtiments des ursulines de Metz, des visitandines de Pont-à-Mousson et des deux Carmels. Moins précis, les plans et vues anciens des villes localisent néanmoins ces établissements dans leur environnement urbain, notamment par rapport aux principaux pôles religieux (cathédrale le cas échéant, collégiales, autres ordres religieux), politiques (hôtel de ville par exemple) et militaires (citadelle ou château, enceinte urbaine, tours).

Choisir la ville : les circonstances des fondations

Comme dans d'autres territoires catholiques, les ordres religieux, créés ou réformés à partir du xvi^e siècle, s'implantent massivement dans les villes évêchoises et dans les duchés de Lorraine et de Bar, désignés par René Taveneaux comme la « clé de voûte de la dorsale catholique²⁰ ». Bien que fermées au monde extérieur et à vocation majoritairement contemplative, les communautés féminines jouent pourtant un rôle actif dans la société, ne serait-ce que par leur présence affirmée dans le paysage urbain. Bénéficiant du dynamisme de la Réforme catholique, les visitandines, les carmélites déchaussées, les ursulines et d'autres encore²¹ parviennent à mobiliser autour d'elles les réseaux d'élites urbaines pour favoriser leur expansion à Metz²² comme à Pont-à-Mousson²³, ainsi qu'en témoignent leurs récits et les actes de fondation.

16. Marie de POMMEREUSE, *Les chroniques de l'ordre des Ursulines recueillies pour l'usage des Religieuses du mesme Ordre*, vol. 1, Paris, J. Henault, 1673, p. 427-433. Ce texte a servi de principale source au récit de fondation du monastère composé en 1749 à l'occasion du centenaire de la fondation. Cf. AD 57, H 4345 : *L'établissement des Ursulines à Metz en l'année 1649 tiré des chroniques de l'ordre imprimé en 1673, contenu dans Cayer contenant le reçu et la depence faite à la centieme année 1746, ainsi que le reçu et la depence faite pour la beatification de notre Bse Mere Angele Merici à commencer en juin 1768*, xviii^e siècle, non paginé.

17. *Chroniques de l'ordre des carmélites de la réforme de sainte Thérèse depuis leur introduction en France*, vol. 3, Troyes, impr. d'Anner-André, 1856, p. 599-605.

18. P. LALLEMAND, « Les fondations monastiques à Pont-à-Mousson », *op. cit.*, p. 146 et *Id.*, *Pont-à-Mousson*, *op. cit.*, p. 191. Outre le récit de fondation du xvii^e siècle (voir note 15), les archives de la Visitation d'Anncy conservent un volume manuscrit intitulé « Vies des sœurs de ce monastère de Pont-à-Mousson », xvii^e-xviii^e siècles, contenant également la liste des visites régulières, des confesseurs ordinaires et des élections des supérieures [Archives de la Visitation d'Anncy, Fonds de la Visitation de Pont-à-Mousson (en cours de classement)]. Ce registre pourrait correspondre à la « chronique » signalée par Pierre Lallemand.

19. AD 54, H 2513 : *Histoire particuliere du monastere des carmelittes du Pont à Mousson sous les titres de la sainte Trinité et de Nostre Dame du Mont Carmel en l'année 1627, 1732*, non paginé.

20. R. TAVENEAUX, *op. cit.*, p. 390 ; Gérard MICHAUX, « Le catholicisme dans les Trois-Évêchés en 1648 », *Les Cahiers Lorrains*, no1, 1999, p. 48-51. La multiplication des établissements religieux en France, dans les Pays-Bas méridionaux et en Franche-Comté espagnole a été étudiée notamment par Dominique DINET, « Les ordres religieux dans la ville », Jean-Pierre Poussou (dir.), *Les sociétés urbaines au xvii^e siècle : Angleterre, France, Espagne*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007, p. 205-220 ; Eddy PUT, « Les archiducs et la réforme catholique : champ d'action et limites politiques », Luc Duerloo et Werner Thomas (éd.), *Albert & Isabelle (1598-1621). Essais*, Turnhout, Brepols, 1998, p. 255-265 ; Paul ARBLASTER, « The Archidukes and the Nothern Counter-Reformation », Luc Duerloo et Werner Thomas (éd.), *op. cit.*, p. 87-91 ; Laurence Delobette et Paul Delsalle (dir.), *La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas, 1. Aspects politiques, diplomatiques, religieux et artistiques*, actes du colloque international (Vesoul et Tournai, 25-27 octobre 2006), Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009.

21. Les annonciades de France, fondées par Jeanne de Valois en 1502, connaissent, elles aussi, un succès certain en Lorraine. Voir à leur sujet, Dominique Dinet, Pierre Moracchini et Marie-Émmanuel Portebos (dir.), *Jeanne de France et l'Annonciade*, actes du colloque international de l'Institut catholique de Paris (Paris, 13-14 mars 2002), Paris, Cerf, 2004, p. 494.

22. François-Yves Le Moigne (dir.), *Histoire de Metz*, Toulouse, Privat, 1986, p. 232-233 ; Julien LÉONARD, « La réforme catholique », Julien Trapp et Sébastien Wagner (dir.), *Atlas historique de Metz*, Metz, Paraiges, 2013, p. 198-201.

23. P. LALLEMAND, « Les fondations monastiques à Pont-à-Mousson », *op. cit.*, p. 135-148.

Des cinq établissements étudiés, trois sont fondés pour répondre à un appel local. Dans la cité messine où le protestantisme remporte un certain succès depuis les années 1540²⁴, la multiplication des monastères, notamment féminins, est encouragée par les autorités politiques et religieuses pour participer à la reconquête du catholicisme – les ursulines revendiquent d’ailleurs la conversion de plusieurs filles protestantes²⁵ – et encadrer les fidèles. Ainsi, des carmélites, issues des deux premiers monastères de Paris (rue Saint-Jacques et rue Chapon), viennent s’installer à Metz à la demande de Bernard de Nogaret (1592-1661), duc de la Valette et gouverneur de Metz, et de sa jeune épouse Gabrielle-Angélique de Bourbon-Verneuil (1603-1627), sœur d’Henry de Bourbon-Verneuil (1601-1682), évêque de Metz de 1612 à 1652²⁶. Répondant à leur sollicitation, ce dernier autorise la fondation le 2 mars 1623²⁷.

Sous son épiscopat, la fondation des ursulines aboutit en octobre 1649, au terme d’intenses négociations²⁸ menées par les jésuites, célèbres défenseurs de la catholicité installés à Metz en 1622 à l’initiative de l’évêque²⁹, auprès des religieuses de Mâcon. Celles-ci finissent par accepter de participer au projet « nonobstant les troubles de la France³⁰ » et les derniers sursauts de la guerre de Trente Ans. Pour vaincre leurs résistances et se défaire dans la foulée d’un édifice vacant et encombrant, les jésuites offrent de leur vendre leur ancien collège qu’ils avaient acquis en 1635 dans la rue Mazelle³¹.

La fondation des visitandines de Pont-à-Mousson est documentée par plusieurs récits de religieuses³². Tous s’accordent pour attribuer l’initiative de la fondation à une dame de la noblesse lorraine, Anne Vincent de Génicourt, veuve de Nicolas de Haraucourt d’Hadonviller († 1623), conseiller d’état du duc et sénéchal de Lorraine. Sa rencontre avec Jeanne de Chantal à Paris vers 1625 lui laisse une forte impression. Tombée malade, elle fait vœu de fonder un monastère de la Visitation en Lorraine si elle vient à guérir, ce qui ne tarde pas à arriver. Pour accomplir sa promesse, elle gagne l’adhésion de femmes influentes à la cour ducale, Nicole de Lorraine (1608-1657) et Henriette de Lorraine (1605-1660), respectivement épouse et sœur de Charles IV (1604-1675). Le choix de la ville n’est pas arrêté et parmi les villes de Nancy, Bar-le-Duc et Pont-à-Mousson qui lui sont proposées, Jeanne de Chantal porte son choix sur cette dernière pour deux raisons :

pour éviter les visites du grand monde mieux garder le silence conserver l’aimable solitude et la vie intérieure [...]. D’ailleurs la ville du Pont n’étant éloignée de Nancy que de cinq lieues et ayant l’université qui y est établie, peut fournir abondamment tous les secours spirituels et temporels nécessaires à une maison religieuse³³.

24. Sur le protestantisme à Metz, je renvoie à l’ouvrage de François-Yves Le Moigne et Gérard Michaux (éd.), *Protestants messins et mosellans (xvi^e-xx^e siècles)*, Metz, Éditions Serpenoise et SHAL, 1988 et aux travaux de Julien Léonard (Université de Lorraine), notamment sa contribution récente à l’atlas historique de Metz. Julien LÉONARD, « La réforme », Julien Trapp et Sébastien Wagner (dir.), *op. cit.*, p. 194-197.

25. M. de POMMEREUSE, *op. cit.*, p. 432-433.

26. G. THIRIOT, *op. cit.*, p. 91-93.

27. AD 57, H 4262.

28. Une partie de la correspondance entre les deux communautés est conservée aux AD 57, H 4342 et 18] 13.

29. Pierre Delattre (dir.), *Les établissements des jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l’occasion du quatrième centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus 1540-1940*, t. 3, Enghien-Wetteren, Institut supérieur de théologie, 1955, p. 238-244.

30. M. de POMMEREUSE, *op. cit.*, p. 427.

31. AD 57, H 4342/1 et H 4345. Un plan du bâtiment est publié dans Louis Viansson-Ponté, *Les Jésuites à Metz, Strasbourg, F.X. Le Roux et Cie*, 1897, p. 32-32.

32. Voir note 16.

33. Archives de la Visitation d’Annecy, Fonds de la Visitation de Pont-à-Mousson (en cours de classement), *De la fondation de ce monastère*

Le 3 novembre 1625, la bienfaitrice parvient à obtenir un brevet du duc autorisant la fondation de la Visitation à Pont-à-Mousson³⁴. Le 3 mai 1626, Jeanne de Chantal et sept religieuses d'Annecy arrivent au château d'Haraucourt, situé à 18 kilomètres de Nancy. Deux jours plus tard, Anne Vincent de Génicourt et sa fille, Anne de Haraucourt, sont reconnues officiellement comme fondatrices du monastère, en échange d'une rente annuelle de 1000 francs lorrains³⁵. Le 3 mai, les religieuses prennent possession de la maison qu'Anne de Génicourt leur a fait préparer et meubler. À la fin de l'année, les lettres patentes ducales de la fondation sont concédées en novembre 1626³⁶. Grâce à l'admission de nombreuses candidates que la présence momentanée de Jeanne de Chantal ne manque pas d'attirer, la Visitation de Pont-à-Mousson connaît rapidement un rayonnement spirituel important et contribue à l'expansion de son ordre en fondant les monastères de Nancy (1632) et de Metz (à partir de 1636).

Contrairement aux établissements précédents, l'initiative de la fondation du Carmel à Pont-à-Mousson revient en premier chef aux religieuses de Bordeaux désirant revenir à une étroite observance des constitutions réformées par Thérèse d'Avila et se placer sous la juridiction des carmes déchaux³⁷. La communauté de Bordeaux, forte de trente religieuses, est hébergée à son arrivée dans le premier monastère nancéien de l'ordre fondé en 1618, mais celui-ci s'avère

trop étroite pour contenir un si grand nombre de servante de Dieu, ce qui porta nos peres [carmes] de solliciter aupres de son Altesses des lettres d'establissement pou elles dans quelques villes de Lorraine³⁸.

Les religieuses obtiennent de pouvoir s'établir à Bar-le-Duc ou à Pont-à-Mousson, mais à ce stade des recherches, j'ignore pourquoi ces deux villes en particulier retiennent l'attention des autorités. Une partie de la communauté opte pour la cité mussipontaine où elle arrive le 24 août 1627³⁹, tandis que l'autre établit un second monastère à Nancy, dit des « petites Carmélites », en la rue Saint-Joseph. La fondation des visitandines de Metz connaît quant à elle plusieurs rebondissements. Les récits les plus anciens attribuent l'initiative à la prieure de la Visitation de Pont-à-Mousson, Claude Marie Dauvaine, fille de l'une des grandes familles de Lorraine et ancienne dame d'honneur de la duchesse⁴⁰. Cette idée émerge peut-être lors du refuge temporaire d'une partie de sa communauté à Metz durant la guerre de Trente Ans⁴¹. Son projet trouve rapidement les appuis politiques nécessaires. Lors de leur séjour à Metz en 1632, le roi Louis XIII et Anne d'Autriche, « qui a tousjours honoré n[ot]re institut de sa royale protection⁴² », s'étonnent de l'absence de l'ordre dans la cité épiscopale. Marie Catherine de la Rochefoucauld (1588-1677), marquise de Seneçay, dame d'honneur de la reine et future gouvernante des enfants de France, aurait alors

de la Visitation Ste Marie du Pont à Mousson, commencé par la R. B. M. de Chantal le 6^e may 1626. Il est le 24^e de nre St Ordre, xviii^e siècle, p. 9-10.

34. AD 54, H 2912.

35. AD 57, H 4430.

36. AD 54, H 2912.

37. AD 54, H 2513 ; P. LALLEMAND, « Les fondations monastiques à Pont-à-Mousson », *op. cit.*, p. 147.

38. AD 54, H 2513.

39. *Idem.*

40. AD 57, H 4421.

41. Archives de la Visitation d'Annecy, Fonds de la Visitation (Ordre), Série « Fondations », récit de fondation d'après Françoise de Chaugy, vol. 9, copie xix^e siècle, note envoyée par la Visitation de Metz en 1908.

42. AD 57, H 4421.

contacté la prieure de la Visitation de Pont-à-Mousson⁴³. Quoi qu'il en soit, la communauté mussipontaine, qui vient d'essaimer à Nancy en décembre 1632, ne dispose pas des moyens humains et financiers pour fonder rapidement un établissement supplémentaire. Sur les conseils de Jeanne de Chantal avec laquelle la prieure entretient une correspondance suivie, des sœurs du couvent de Riom (Puy-de-Dôme) sont envoyées à Metz le 24 avril 1633 pour concrétiser le projet, mais trois ans plus tard, leur précarité les pousse à faire retour en Auvergne. Alertée de leur départ imminent par les jésuites de Metz, la prieure de Pont-à-Mousson décide de venir les remplacer avec quelques-unes de ses sœurs⁴⁴.

Au travers de leurs histoires individuelles, ces cinq fondations reflètent des enjeux communs. Opérées entre 1623 et 1649, toutes ont bénéficié de circonstances favorables sur les plans politique et religieux. Sollicitées par les autorités, les fondations des carmélites et des ursulines de Metz participent sans doute à une volonté de reconquête du catholicisme dans la cité. Poussées par la politique expansionniste de Jeanne de Chantal qui a pu gagner les faveurs du roi de France et du duc de Lorraine, les visitandines réussissent quant à elles à implanter à Pont-à-Mousson un véritable relai de la Visitation d'Annecy en Lorraine, puis à fonder à Metz alors que la guerre de Trente Ans bat son plein. Comme les annonciades célestes en Savoie⁴⁵, nombre de congrégations religieuses féminines implantées sur la « dorsale catholique », dans des cités exposées aux conflits armés, parviennent ainsi à multiplier les fondations au cours de leurs exils et leurs déplacements forcés par la guerre. À ces motivations politiques et religieuses se superpose aussi le dynamisme des mouvements de réforme : les carmélites de Bordeaux trouvent en Lorraine une juridiction de leur ordre différente de celle des oratoriens qui leur est imposée dans le royaume de France par Pierre de Bérulle et qui correspond à leurs aspirations profondes d'étroite observance de leurs constitutions. Enfin, on peut remarquer qu'à la lecture des récits produits par les communautés, les fondations semblent approuvées par les municipalités sans difficulté apparente⁴⁶. Néanmoins celles-ci, ici comme ailleurs, manifestent déjà à cette époque des réticences de plus en plus fortes, jusqu'à devenir franchement hostiles aux nouvelles fondations dans la seconde moitié du xvii^e siècle⁴⁷. Ainsi le 15 avril 1649, les Trois Ordres de Metz, réunissant des membres du clergé, de la noblesse et du tiers-état, autorisent l'établissement des ursulines de Metz et la vente du collège des jésuites pour s'y installer à

condition expresse qu'elles ne seront point mandiantes ny à charge au publique ny aux particuliers de cette ville, particulièrement au droict de la bullette⁴⁸ pour le fait de l'acquisition de laditte maison et autres acquets que lesdites religieuses pourront faire cy apres⁴⁹.

43. Bibliothèque Mazarine, ms 2433, vol. 4, p. 248-249.

44. AD 57, H 4421.

45. Marie-Élisabeth HENNEAU et Julie PIRONT, *Chœur de femmes au cœur de la Savoie. Les annonciades d'Annecy entre clôture stricte et sociabilité urbaine (xvii^e- xviii^e s.)*, Annesci, 51, Annecy, Société des Amis du Vieil Annecy et Archives départementales de Haute-Savoie, 2016, p. 48-49.

46. C'est le cas notamment lors de la fondation des visitandines de Metz. Bibliothèque Mazarine, ms 2433, vol. 4, p. 249.

47. D. DINET, « Les ordres religieux dans la ville », *op. cit.*, p. 206-208.

48. « La bullette était un droit perçu au profit de la ville sur les actes concernant les mutations, la jouissance ou l'engagement de la propriété foncière ». André JEANMAIRE, *Vieux Metz. Le cœur de la cité*, Metz, Coopérative d'édition et d'impression, 1970, p. 15.

49. AD 57, H 4342/1.

Trouver une maison où s'établir : cartographie des implantations

Faute de sources, on ignore les raisons qui poussent les carmélites de Metz, arrivées en avril 1623, à s'implanter à proximité de la citadelle, rue de la Crête (actuelle rue Dupont des Loges) où elles acquièrent les quatre premières parcelles dès le mois de juillet de la même année⁵⁰. En revanche, les implantations des visitandines et des ursulines de la ville sont relativement bien documentées. Hébergées provisoirement par l'abbesse de Saint-Pierre, les premières se portent acquéreuses de plusieurs maisons rue Mazelle au cours des trois premiers mois qui suivent leur arrivée en 1633⁵¹. Les raisons qui portent les religieuses à choisir ce secteur de la ville demeurent inconnues, mais, un récit de fondation rédigé au XVIII^e siècle reconnaît que

le monastère est scituée dans la plus belle rüe de Metz nommé Mazelle, la maison n'a pas sa beauté n'estant que de vieux bastiments, [mais] la scituation en est charmante pour le bon air⁵².

La qualité de l'air est une préoccupation constante des communautés religieuses à l'époque moderne et de leurs contemporains⁵³ : l'air étant considéré comme vecteur de maladies, il est nécessaire de s'établir dans des lieux exposés au « bon air », un critère sanitaire qui prend une importance particulière pour des communautés soumises à la stricte clôture. Ainsi les annonciades célestes s'en soucient à maintes reprises⁵⁴ et Jeanne de Chantal, lors de la fondation de la Visitation de Pont-à-Mousson, décide de

choisir et acheter toutes les places nécessaires pour bâtir ce monastère [...] et ne voulut point être dans le cœur de la ville, mais à l'écart, préférant la tranquillité et le bon air aux plus belles places et l'établit surtout dans une si exacte observance, tant de ferveur, de dévotion et s[ain]t recueillement qu'il sembloit plutôt être le séjour des anges que des créatures humaines et mortelles, ne donnant à l'inclination et aux sens que ce que l'on ne peut refuser⁵⁵.

La fondatrice exprime par ailleurs sa volonté de construire le monastère à l'écart de l'animation du centre-ville en l'installant au sud-ouest de la cité, à l'abord des remparts, dans un quartier sans doute moins densément peuplé. À la fin du XVII^e siècle, l'enclos monastique a gagné l'ensemble du terrain délimité par les actuelles rues des Fossés, Charles Pois et le boulevard de Riolle⁵⁶.

À leur arrivée à Metz en 1649, les ursulines séjournent quelques jours auprès des bénédictines de l'abbaye Saint-Pierre – celles-là même qui avaient accueilli les visitandines de Riom en 1633 –, le temps de régler les détails de l'acquisition de l'ancien collège des jésuites, pris entre la rue Mazelle et la Seille, et d'en prendre possession⁵⁷. Sur place, les religieuses s'aperçoivent que l'édifice ne correspond guère à la description fournie par les jésuites lors de la transaction : trop petit – il mesure environ 2 550 m² –, il ne peut être agrandi, alors qu'il lui manque une église digne de ce nom, un cloître et un cimetière⁵⁸. La propriété fait alors l'objet

50. G. THIRIOT, *op. cit.*, p. 95-96. Les contrats d'acquisitions sont conservés aux AD 57, H 4279 et H 4273.

51. Bibliothèque Mazarine, ms 2433, vol. 4, p. 251.

52. AD 57, H 4421.

53. Georges VIGARELLO, *Le sain et le malsain : santé et mieux-être depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1993, p. 58, 107, 109 et 111-112.

54. J. PIRONT, *Empreintes architecturales de femmes sur les routes de l'Europe : étude des couvents des annonciades célestes fondés avant 1800*, t. 1, thèse de doctorat inédite en histoire de l'art, Université catholique de Louvain, 2013, p. 140.

55. Archives de la Visitation d'Annecy, Fonds de la Visitation de Pont-à-Mousson (en cours de classement) : *De la fondation de ce monastère de la Visitation Ste Marie du Pont à Mousson, commencé par la R. B. M. de Chantal le 6^e may 1626. Il est le 24^e de nre St Ordre*, XVII^e siècle, p. 19.

56. P. LALLEMAND, *Pont-à-Mousson, op. cit.*, p. 187.

57. AD 54, 18] 13.

58. *Idem* ; I. MARCUS, *op. cit.*, p. 51 et 57.

d'un procès acharné entre les deux communautés, finalement remporté par les ursulines en 1661⁵⁹. Deux ans plus tard, elles acquièrent une nouvelle maison, située à l'opposé de la ville et mitoyenne de l'habitation de Philippe de Loynes, seigneur d'Ivry, conseiller du roi et président à mortier au parlement de Metz⁶⁰. Père de deux ursulines de la communauté, il verse des sommes importantes pour leurs dots, ce qui permet aux religieuses d'acheter leur nouvelle propriété, rue Saint-Marcel :

Il leur acheta & leur donna une des plus belles & commodes maisons de la ville, dont elles prirent possession le troisième d'aoust 1663, dans une joye nom pareille d'abandonner un logis de contradiction pour entrer dans un autre incomparablement mieux situé & en meilleur air, avec la commodité d'une rivière qui coule au pied⁶¹ & qui sert à plusieurs bons usages. [...] il a fait bâtir l'église, le chœur, les deux sacristies & un dortoir, achetant encore une petite maison pour y servir & mesme donnant quelque appartement de la sienne propre, qui est contiguë à celle des ursulines, afin de les mieux accommoder⁶².

L'installation des ursulines rue Mazelle puis rue Saint-Marcel ne résulte donc pas de choix à proprement parler. Elles ont saisi les opportunités qui leur ont été présentées, une décision qui s'est révélée malencontreuse pour la première acquisition. Néanmoins, les deux implantations successives présentent une configuration similaire sur certains aspects : chacune dispose d'un accès à l'eau en fond de parcelle et se situe à proximité de l'enceinte urbaine. Si un procès oppose les ursulines aux jésuites dans ce cas-ci, les déménagements interviennent régulièrement dans l'histoire des communautés religieuses, que ce soit en raison d'un manque de place, d'« inconvénients », d'un isolement insuffisant ou excessif, de conflits de voisinage ou du mauvais état des bâtiments⁶³. Comme les ursulines de Metz, les carmélites de Pont-à-Mousson déménagent à l'intérieur de l'enceinte urbaine. Elles sont hébergées à leur arrivée, en août 1627, dans une maison située sur la rive droite de la Moselle. Trois mois plus tard, elles s'installent déjà dans une autre maison, plus vaste et située sur la rive gauche, dénichée par Bernard de Saint-Joseph de Vaillac (1582-1649), provincial des carmes déchaux et cheville ouvrière de l'introduction de l'ordre en France⁶⁴. Au printemps 1629, cette maison s'avère encore insuffisante : les religieuses « n'avoient point de jardin pour prendre l'air et point d'eau dans la maison pour les besoins de la vie⁶⁵ » et la propriété ne peut être agrandie, car elle est cernée de part et d'autre par le couvent des antonins et le monastère des clarisses. La communauté acquiert enfin deux maisons près des visitandines, « mises en estat avec beaucoup de frais & de despense »⁶⁶, et une chapelle provisoire est aménagée. C'est ici qu'un vaste monastère et une église sont érigés, principalement entre 1685 et 1691⁶⁷.

59. AD 54, H 4342.

60. *Idem*.

61. Il s'agit d'un bras de la Moselle.

62. M. de POMMEREUSE, *op. cit.*, p. 432.

63. J. PIRONT, *op. cit.*, vol. 1, p. 147-152.

64. Il fonde notamment le monastère des carmes de Pont-à-Mousson en 1623. Louis de SAINTE THÉRÈSE, *Annales des carmes déchaussez de France*, Paris, Ch. Angot, 1666, p. 35-39 et 161-163.

65. AD 54, H 2513.

66. Louis de SAINTE THÉRÈSE « Fondation du couvent des Carmélites du Pont à Mousson », *op. cit.*, p. 230.

67. AD 54, H 2513.



Figure 2. Plan de Metz avec ses projets, 1739, détail. AD 57, CP1594. © J. Piront. 1. Monastère des carmélites, 2. Monastère de la Visitation, 3. Monastère des ursulines (rue Saint-Marcel).

La cartographie des implantations à Metz et à Pont-à-Mousson⁶⁸ fait émerger les mêmes constats. Ces nouveaux monastères féminins s'installent en périphérie des villes, partagent les mêmes besoins fondamentaux (approvisionnement en eau, « bon air ») et font face aux mêmes contraintes urbaines (manque de place, lieux inadéquats, ...). Au cours des premières années de leur établissement, ces communautés déménagent souvent à plusieurs reprises, telles les annonciades célestes de Saint-Mihiel⁶⁹, jusqu'à trouver le lieu optimal où s'établir définitivement. En examinant les mécanismes d'implantation des couvents féminins dans la topographie des villes aux frontières de la catholicité, il semblerait que les religieuses ne recherchent pas à s'établir à proximité

68. Pour appréhender l'ensemble des maisons religieuses à Metz et à Pont-à-Mousson, je renvoie aux plans des villes publiés respectivement dans J. Trapp et S. Wagner (dir.), *op. cit.*, p. 186-187 et dans P. LALLEMAND, *Pont-à-Mousson, op. cit.*, p. 106-107.

69. Voir J. PIRONT, « Une architecture de frontières : les monastères des annonciades célestes dans les Trois-Évêchés (xvii^e- xviii^e siècles) », dans ce même ouvrage.

directe des sièges du pouvoir religieux ou politique, mais tentent plutôt de répondre à la fois aux exigences du concile de Trente et à leurs aspirations, tout en essayant de s'insérer dans le parcellaire urbain densément bâti et clos par l'enceinte fortifiée.

L'examen des récits et des chroniques produits par les religieuses distingue les fondations entreprises à la demande d'une personnalité locale de celles initiées par les religieuses. Il apparaît que les choix des villes de Metz ou de Pont-à-Mousson résultent globalement d'un contexte politique favorable. Les bienfaiteurs et bienfaitrices, appartenant à un réseau social ou familial essentiellement féminin, jouent un rôle majeur dans le choix de la ville et contribuent au succès de l'établissement en parvenant à obtenir l'accord des autorités religieuses et laïques. Contrairement à ce qui était attendu, les religieuses n'expriment jamais dans leurs écrits une volonté manifeste « d'aller au front », pas même dans le cas de Metz où catholiques et protestants se côtoient. Il n'y aurait donc pas de stratégie explicite des religieuses pour s'implanter aux frontières de la catholicité : ces fondations résulteraient avant tout des opportunités locales offertes par leur entourage et cela, quel que soit l'ordre religieux. Dès leur arrivée en ville, les religieuses se mettent en quête d'un lieu où s'établir. Si une maison ne leur a pas été attribuée par une bienfaitrice ou un bienfaiteur, les religieuses s'implantent généralement en périphérie de la ville, à Metz comme à Pont-à-Mousson. Si les récits de fondation ne formulent pas toujours de manière explicite les critères retenus par ces communautés naissantes, la localisation des monastères féminins aux abords des remparts ou dans des secteurs encore peu urbanisés semble résulter des contraintes urbanistiques et de considérations sanitaires. Les nouvelles communautés recherchent en priorité des espaces suffisamment étendus pour bâtir des infrastructures nécessaires à une quarantaine de moniales, ainsi que des pensionnats et des salles d'école dans le cas des ursulines.